

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**



Date de convocation
1^{er} décembre 2023
Date d'affichage
1^{er} décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le cinq décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le premier décembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL et Vincent GUILLERME

Absents et excusés :

Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Excusés : Joël DAVID

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Programmation Élagage communal 2024 2023 - 71

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un devis de l'entreprise Roullier qui estime la taille et le broyage des haies sur l'ensemble de la commune soit 15 km à 4 176 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis d'entretien pour le budget 2024.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VALIDE le devis de l'entreprise Roullier pour un montant TTC de 4 176,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER